



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

Lieu : Conférence téléphonique	Date : 28 mai 2019
Présents : -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC) -Asif ZAHIR (Membre CSNC) -James VAJOU MOUNIEN (Membre CSNC)	Absents :

2. VALIDATION DES MATCHS 25 ET 26 MAI 2019

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
25/05/2019 - 11:00 R1 - IDF	T=SARCELLES A=SARCELLES	PFC SARCELLES 2 146/8 (19)	NALLUR STAINS 162/8 (20)	OK	-
25/05/2019 - 15:00 R1 - IDF	T=SARCELLES A=NALLUR STAINS	SARCELLES 154/6 (20)	AULNAY 2 141/10 (19.3)	OK	-
25/05/2019 - 11:00 R1 - IDF	T=LISSES A=TUSKERS ASNIERES	LISSES 2 106/10 (19.2)	ARGENTEUIL 2 140/6 (20)	OK	-
25/05/2019 - 15:00 R1 - IDF	T=LISSES A=LISSES	TUSKERS ASNIERES 59/10 (15.3)	EVRY 60/1 (6.4)	OK	-
25/05/2019 - 11:00 R1 - IDF	T=GRIGNY A=VIPERS GRIGNY	CHALLENGERS 160/7 (20)	PARIS ZALMI 3 119/10 (18.2)	OK	-
25/05/2019 - 15:00 D3	T=GRIGNY A=PARIS ZALMI	VIPERS GRIGNY 2 0/0 (0)	PARIS KNIGHT RIDERS 0/0 (0)	NOK	-Match abandonné à cause de la pluie --Partage de points
25/05/2019 - 11:00 D3	T=BAGATELLE A=BALBYNIENS	PUC 2 80/10 (18.3)	GOUSSAINVILLE 81/5 (13.4)	OK	-
26/05/2019 - 11:00 CDF	T=SAINT OMER A=HDF	SAINT OMER 172/10 (31.4)	AMIENS 77/10 (25.1)	NOK	-Incident pendant le match --Enquête en cours
26/05/2019 - 11:00 D2	T=LISSES A=ARGENTEUIL	LFPCCMR 190/6 (20)	PARIS ZALMI 177/8 (20)	OK	-
26/05/2019 - 15:00 R1 - IDF	T=LISSES A=PARIS ZALMI	LFPCCMR 2 100/9 (18.1)	ARGENTEUIL 2 94/10 (13)	NOK	-LFPCCMR 2 : Appel exagéré et excessif envers les arbitres --Sanction : 02-N1, Avertissement pour LFPCCMR
26/05/2019 - 11:00 D3	T=GRIGNY A=ROYALS 94	VIPERS GRIGNY 2 0/0 (0)	THOIRY 0/0 (0)	NOK	-VIPERS GRIGNY 2 : Non présentation de l'eRoster --Sanction : 8-IA, match forfait pour VIPERS GRIGNY 2 -THOIRY gagne le match par forfait
26/05/2019 - 11:00 D1 - SL	T=DREUX A=ARBITRE PANEL	COLOMBES 81/10 (18.3)	BALBYNIENS 82/4 (9.4)	OK	-
26/05/2019 - 11:00 D3	T=CREIL A=CREIL	VILLENEUVE SUPER KINGS 158/8 (20)	PARIS KNIGHT RIDERS 151/10 (18.3)	NOK	-Incident pendant le match --Avertissement pour Creil
26/05/2019 - 15:00 D3	T=CREIL A=VILLENEUVE SUPER KINGS	CREIL 2 206/5 (20)	GOUSSAINVILLE 116/7 (20)	OK	-
26/05/2019 - 11:00 CDF	T=ARRAS A=HDF	ARRAS 86/10 (19.1)	VALENCIENNES 123/10 (23.1)	OK	-

- **[D3] – VIPERS GRIGNY 2 vs PARIS KNIGHT RIDERS**
 - Match abandonné à cause de la pluie
 - Partage de points
- **[CDF] – SAINT OMER vs AMIENS**
 - Incident pendant le match
 - Enquête en cours
- **[R1 - IDF] – LFPCCMR 2 vs ARGENTEUIL 2**
 - LFPCCMR 2 : Appel exagéré et excessif envers les arbitres
 - Sanction : 02-N1, Avertissement pour LFPCCMR

- **[D3] – VIPERS GRIGNY 2 vs THOIRY**
 - VIPERS GRIGNY 2 : Non présentation de l'eRoster
 - Sanction : 8-IA, match forfait pour VIPERS GRIGNY 2
 - THOIRY gagne le match par forfait
- **[D3] – VILLENEUVE SUPER KINGS vs PARIS KNIGHT RIDERS**
 - Problème d'arbitrage
 - Avertissement pour Creil

3. RÈGLEMENT DES COMPETITIONS FEMININS

Suite à la réunion du CD du 24 mai, le CD demande à la CSNC de prendre en charge la compétition féminine. La CSNC a travaillé sur le règlement et le planning, qui sera envoyé aux clubs.

4. TERRAINS EN IDF

Le terrain de Vincennes est indisponible du 14 mai au 16 juin 2019 inclus.

Le terrain de Bagatelle est désormais disponible.

Le terrain de Sarcelles a été vandalisé ce week-end, les prochains matchs sont reportés sur d'autres terrains.

5. PLANNING

Suite aux différents problèmes des terrains, le planning a été mis à jour.

6. APPELS DES CLUBS AU CD

Suite à la réunion du CD du 24 mai, le CD annule les sanctions suivantes :

- THOIRY : 2 sanctions à la date du 7 avril
 - Annulation de l'amende de 200€ et le retrait de 4 points dans le D3
- EELAVAR : 2 sanctions à la date du 7 avril
 - Annulation de l'amende de 200€ et le retrait de 4 points dans le D3
- PUC : 2 sanctions à la date du 20 et 21 avril
 - Annulation de l'amende de 200€ et le retrait de 4 points dans le D1

7. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut faire un courrier officiel par email à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception). Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2019](#)